

INNOVATIVE MEDICINE FOR EVERYONE, EVERYWHERE

COMMUNIQUE DE PRESSE

ADOCIA annonce des résultats cliniques positifs de phase IIa sur son insuline humaine rapide, HinsBet® : les premiers résultats cliniques sont confirmés sur des patients diabétiques

Les principaux résultats de cette étude sont une réduction rapide de la glycémie, une tolérance locale excellente et une variabilité inter et intra patients, comparables à celles de NovoRapid® (Novo Nordisk)

Lyon, le 28 février 2012 - ADOCIA (ISIN : FR0011184241, Mnémonique : ADOC), société de biotechnologies spécialisée dans la formulation de protéines thérapeutiques pour le traitement du diabète et des plaies chroniques (*ulcère du pied diabétique, ulcère veineux*), annonce aujourd'hui les résultats positifs de son essai clinique de Phase IIa visant à confirmer la sécurité et l'efficacité de HinsBet®, son insuline humaine à action rapide pour le traitement du diabète. Ce programme est soutenu par OSEO.

Cet essai a été mené au sein d'un même centre, en double aveugle, randomisé, en cross-over auprès de 20 patients diabétiques de type 1 selon la technique du clamp euglycémique. L'objectif de cette étude était de comparer les profils pharmacocinétiques, les profils pharmacodynamiques et la sécurité de HinsBet® par rapport à NovoRapid®, une insuline analogue rapide après 3 injections consécutives de chaque produit à chaque patient.

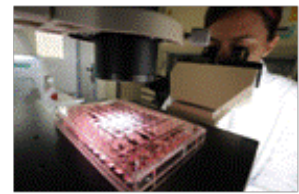
L'effet hypoglycémiant de la formulation HinsBet® est aussi rapide que celui de NovoRapid®, une des insulines modernes rapides. En outre, aucun effet secondaire et aucune modification des paramètres cliniques n'ont été observés au cours de cette étude. La tolérance locale de HinsBet® a été jugée très bonne et comparable à celle de NovoRapid®. Enfin, l'administration répétée sous la forme de trois injections consécutives de HinsBet® a montré des variabilités intra et inter individuelles des paramètres pharmacologiques similaires à celles de NovoRapid®.

HinsBet® est une formulation innovante d'insuline humaine grâce à un polymère de la plateforme technologique propriétaire BioChaperone® de la société ADOCIA. Ce polymère a été développé spécifiquement par ADOCIA pour former un complexe moléculaire avec l'insuline humaine afin d'accélérer la pénétration sanguine de l'insuline et son effet hypoglycémiant.

Olivier Soula, VP, Directeur R&D et cofondateur d'ADOCIA, souligne que « nous avons désormais la preuve que notre technologie fonctionne aussi pour les patients diabétiques confirmant ainsi le réel potentiel de la technologie BioChaperone® pour le traitement du diabète. HinsBet vise les performances thérapeutiques des insulines modernes rapides avec un avantage de coût. »

Avant de lancer un plan de développement clinique complet, la société souhaite tester une formulation optimisée de HinsBet® dans une nouvelle étude de phase IIa au quatrième trimestre de cette année.

« Grâce au succès rencontré auprès des investisseurs lors de notre introduction en bourse, nous disposons désormais d'une trésorerie de 36 M€ en ce début d'année 2012 nous permettant de mener à bien toutes les études cliniques que nous avons définies afin de licencier notre produit », conclut Gérard Soula, Président Directeur Général et cofondateur d'ADOCIA.



A PROPOS DE BIOCHAPERONE®

La plateforme BioChaperone® d'ADOCIA est une bibliothèque de polysaccharides modifiés avec des molécules naturelles. Ces polymères sont conçus pour former un complexe moléculaire réversible avec des protéines thérapeutiques afin de les solubiliser et de les stabiliser, ainsi que de contrôler leur délivrance.

Un essai de Phase IIa avec 198 patients souffrant d'ulcère du pied diabétique en Inde est terminé. Une formulation originale de Platelet Derived Growth Factor BB (un facteur de croissance) avec BioChaperone® appliquée une fois tous les deux jours, a été comparée à Regranex® appliqué quotidiennement.

A PROPOS D'ADOCIA

Société de biotechnologies fondée en 2005 par Gérard, Olivier et Rémi SOULA (Gérard SOULA est le fondateur de Flamel Technologies), ADOCIA a pour mission la création de médicaments plus performants, dits « best-in-class », pour des pathologies de masse, à partir de la formulation innovante de certaines protéines thérapeutiques déjà approuvées.

A ce jour, ADOCIA conduit deux programmes de développement collaboratifs avec des acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique. De plus, ADOCIA a récemment signé un contrat de licence exclusive et mondiale avec une big pharma pour le développement d'une insuline analogue ultra-rapide.

Outre la famille SOULA qui, avec près de 26% du capital, est l'actionnaire de référence de la Société, ADOCIA compte parmi ses actionnaires certains des plus grands fonds d'investissement spécialisés dans l'innovation : Innobio et Bioam (gérés par CDC Entreprises), IdInvest, Amundi, Viveris, Oréo Finance et SHAM.

Pour plus d'informations sur ADOCIA, visitez le site www.adocia.com



Gérard SOULA

Président Directeur Général
ADOCIA

Tél. : +33 (0)4 72 610 610
contactinvestisseurs@adocia.com

NewCap.

Communication financière et relations investisseurs
Axelle Vuillermet / Emmanuel Huynh
Tél. : +33(0)1 44 71 94 94
adocia@newcap.fr

Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, d'actions ADOCIA dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

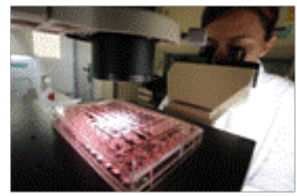
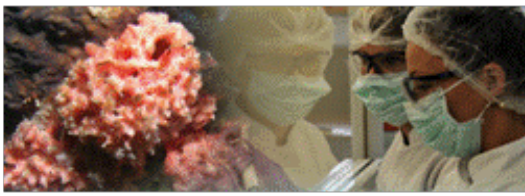
Ce communiqué ne constitue pas une offre de souscription de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions ou valeurs mobilières d'ADOCIA ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'ADOCIA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ADOCIA n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication par ADOCIA d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions d'ADOCIA ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le "Financial

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon



Promotion Order"), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc.") du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les "Personnes Habilitées"). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.

Le présent document contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le prospectus visé par l'AMF relatif à l'introduction en bourse d'ADOCIA, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels ADOCIA est présente.